



BULLETIN OFFICIEL

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
RECHERCHE ET INNOVATION

Bulletin officiel n°7 du 14 février 2019

SOMMAIRE

Enseignement supérieur et recherche

Enseignement privé

Qualification d'établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général
arrêté du 8-1-2019 (NOR : ESRS1900019A)

Titres et diplômes

Liste des candidats admis à la session 2018 de l'examen en vue de l'obtention du diplôme de géomètre-expert foncier délivré par le Gouvernement
liste du 12-12-2018 (NOR : ESRS1900026K)

Enseignements primaire et secondaire

Baccalauréat professionnel

Régions académiques dans lesquelles est conduite l'expérimentation de modalités d'admission dans une section de techniciens supérieurs : modification
arrêté du 9-1-2019 - J.O. du 25-1-2019 (NOR : ESRS1835766A)

Personnels

Organisations syndicales

Liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel, de l'enseignement supérieur et de la recherche
arrêté du 4-1-2019 - J.O. du 30-1-2019 (NOR : ESRH1835279A)

Mouvement du personnel

Admission à la retraite

Inspecteur général de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche
arrêté du 2-1-2019 - J.O. du 30-1-2019 (NOR : MENI1900265A)

Commission centrale d'action sociale

Liste nominative des représentants à la commission centrale d'action sociale
arrêté du 25-1-2019 (NOR : MENA1900047A)

Conseils, comités, commissions

Composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des inspecteurs généraux de l'éducation nationale
arrêté du 22-1-2019 (NOR : MENI1900048A)

Conseils, comités, commissions

Composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche
arrêté du 22-1-2019 (NOR : MENI1900049A)

Nomination

Déléguée régionale adjointe à la recherche et à la technologie
arrêté du 4-1-2019 (NOR : ESRR1900014A)

Nomination

Déléguée régionale adjointe à la recherche et à la technologie
arrêté du 4-1-2019 (NOR : ESRR1900015A)

Nomination

Délégué régional adjoint à la recherche et à la technologie
arrêté du 4-1-2019 (NOR : ESRR1900016A)

Nomination

Déléguée régionale adjointe à la recherche et à la technologie
arrêté du 4-1-2019 (NOR : ESRR1900017A)

Nomination

Délégué régional adjoint à la recherche et à la technologie
arrêté du 22-1-2019 (NOR : ESRR1900027A)

Vacance de fonctions

Directeur de l'École nationale d'ingénieurs de Brest
avis (NOR : ESRS1900033V)

Enseignement supérieur et recherche

Enseignement privé

Qualification d'établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général

NOR : ESRS1900019A
arrêté du 8-1-2019
MESRI - DGESIP A1-5

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en date du 8 janvier 2019, les établissements d'enseignement supérieur privés dont les noms figurent en annexe du présent arrêté obtiennent la qualification d'établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général ou leur renouvellement à compter de la date de publication du présent arrêté, jusqu'aux dates indiquées :

Annexe

Établissements bénéficiant du renouvellement de la qualification d'EESPIG	jusqu'au
Ipag Business School (Institut de préparation à l'administration et à la gestion), Ecole supérieure de commerce de Paris et de Nice	31/12/2023
Groupe Icam : Icam Lille, Icam Ouest (Icam Vendée-La Roche sur Yon, Icam Nantes et Icam Bretagne-Vendée), Icam Toulouse et Icam Paris-Sénart	31/12/2023
École supérieure d'informatique, électronique, automatique (ESIEA)	31/12/2023
Institut Protestant de Théologie (IPT), Facultés libres de Montpellier et de Paris	31/12/2023
Établissements bénéficiant de la qualification d'EESPIG	jusqu'au
École supérieure de commerce de Rennes	31/12/2021

Enseignement supérieur et recherche

Titres et diplômes

Liste des candidats admis à la session 2018 de l'examen en vue de l'obtention du diplôme de géomètre-expert foncier délivré par le Gouvernement

NOR : ESRS1900026K

liste du 12-12-2018

MESRI - DGESIP A1-3

Sur proposition du jury datée du 12 décembre 2018, sont admis à la session 2018 de l'examen en vue de l'obtention du diplôme de géomètre-expert foncier délivré par le Gouvernement, les candidats dont les noms suivent, par ordre alphabétique :

- Cédric Arrechea ;
- Rémy Barrand ;
- Luc Blanchard ;
- Marc Bouquet ;
- Jérémie Canal ;
- Olivier Carpentier ;
- Laurent Carrier ;
- Nicolas Cheneau ;
- Marie Chenu ;
- Ludovic Chiarami ;
- Pauline Dalbin ;
- Valentin Debournoux ;
- Julien Dubois ;
- Stéphanie Hiblot ;
- Maëva Infanti ;
- David Lemarie ;
- Ludovic Piot ;
- Thomas Rougerie, époux Piantanida ;
- Benoît Souesme ;
- Antoine Vacher ;
- Loïc Zettor.

Enseignements primaire et secondaire

Baccalauréat professionnel

Régions académiques dans lesquelles est conduite l'expérimentation de modalités d'admission dans une section de techniciens supérieurs : modification

NOR : ESRS1835766A

arrêté du 9-1-2019 - J.O. du 25-1-2019

MESRI - MENJ - DGESIP A1-2

Vu Code de l'éducation, notamment articles L. 612-3, R. 222-2, D. 612-31 et D. 643-2 ; vu loi n° 2017-86 du 27-1-2017, notamment article 40 ; vu décret n° 2017-515 du 10-4-2017 modifié ; vu arrêté du 10-4-2017 modifié ; vu avis du Conseil supérieur de l'éducation en date du 11-12-2018 ; vu avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche du 20-12-2018

Article 1 - À l'article 1 de l'arrêté susvisé, les mots : les régions académiques de Grand Est, de Nouvelle-Aquitaine, d'Auvergne-Rhône-Alpes, de Bourgogne-Franche-Comté, de Bretagne, de Centre-Val de Loire, d'Ile-de-France, d'Occitanie, de La Réunion, de Hauts-de-France et de Normandie sont remplacés par les mots : les régions académiques Grand Est, Nouvelle-Aquitaine, Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Centre-Val de Loire, de Corse, Ile-de-France, Occitanie, de La Réunion, Hauts-de-France, Normandie, Pays de la Loire et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Article 2 - Le directeur général de l'enseignement scolaire, la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle et les recteurs d'académie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 9 janvier 2019

Pour le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et par délégation,
Le directeur général de l'enseignement scolaire,
Jean-Marc Huart

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et par délégation
La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,
Brigitte Plateau

Personnels

Organisations syndicales

Liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel, de l'enseignement supérieur et de la recherche

NOR : ESRH1835279A

arrêté du 4-1-2019 - J.O. du 30-1-2019

MESRI - DGRH C1-3

Vu loi n° 83-634 du 13-7-1983 modifiée, ensemble loi n°84-16 du 11-1-1984 modifiée ; vu décret n° 82-453 du 28-5-1982 modifié ; vu arrêté du 26-12-2011 modifié

Article 1 - Sont habilitées à désigner les représentants du personnel au sein du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche :

Organisations syndicales	Représentants du personnel titulaires	Représentants du personnel suppléants
Syndicat national du personnel technique de l'enseignement supérieur et de la recherche (SNPTES)	2 sièges	2 sièges
Fédération de l'éducation, de la recherche et de la culture (FERC-CGT)	2 sièges	2 sièges
Syndicat général de l'éducation nationale-Confédération française démocratique du travail (SGEN-CFDT)	1 siège	1 siège
Fédération syndicale unitaire (FSU)	1 siège	1 siège
Union nationale des syndicats autonomes (Unsa) éducation	1 siège	1 siège

Article 2 - Les organisations syndicales énumérées à l'article 1er disposent d'un délai maximal de quinze jours pour désigner leurs représentants titulaires et suppléants, à compter de la notification du présent arrêté.

Article 3 - L'arrêté du 14 janvier 2015 fixant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner les représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche est abrogé.

Article 4 - Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 4 janvier 2019

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et par délégation,
Le directeur général des ressources humaines,
Édouard Geffray

Mouvement du personnel

Admission à la retraite

Inspecteur général de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche

NOR : MENI1900265A

arrêté du 2-1-2019 - J.O. du 30-1-2019

MENJ - MESRI - BGIG

Par arrêté du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en date du 2 janvier 2019, Philippe Lhermet, inspecteur général de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche de 1^{re} classe, est admis, par ancienneté d'âge et de services, à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 15 juin 2019.

Mouvement du personnel

Commission centrale d'action sociale

Liste nominative des représentants à la commission centrale d'action sociale

NOR : MENA1900047A
arrêté du 25-1-2019
MENJ - MESRI - SAAM A1

Vu arrêté du 7-3-2013 ; vu arrêté du 27-12-2018 ; vu procès-verbal du scrutin du 6-12-2018 ; sur proposition des organisations syndicales et de la mutuelle générale de l'éducation nationale

Article 1 - La liste nominative des représentants du personnel à la commission centrale d'action sociale est fixée comme suit :

CGT Educ'action

- représentant titulaire : madame Emmanuelle Prevost
- représentant suppléant : Sylvie Aebischer

SGEN-CFDT

- représentant titulaire : Jocelyne Damond
- représentant suppléant : Patrice Cavaletti

Unsa Education

- représentant titulaire : Damien Darfeuille
- représentant suppléant : Yann Laurent

Article 2 - La liste nominative des représentants de la mutuelle générale de l'éducation nationale à la commission centrale d'action sociale est fixée comme suit :

- représentants titulaires :

Catherine Florentin

Monsieur Pascal Pons

Monsieur Stéfan Gouzouguec

- représentants suppléants :

Catherine Beaudouin Lucasson

Madame Michelle Cantat

Muriel Zamord

Article 3 - L'arrêté du 20 janvier 2015 fixant la liste nominative des représentants à la commission centrale d'action sociale est abrogé.

Article 4 - La secrétaire générale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux bulletins officiels de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Fait le 25 janvier 2019

Pour le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et par délégation,
Pour la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et par délégation,
La secrétaire générale,
Marie-Anne Lévêque

Mouvement du personnel

Conseils, comités, commissions

Composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des inspecteurs généraux de l'éducation nationale

NOR : MENI1900048A

arrêté du 22-1-2019

MENJ - BGIG

Vu loi n° 83-634 du 13-7-1983 modifiée, ensemble la loi n° 84-16 du 11-1-1984 modifiée ; vu décret n° 82-451 du 28-5-1982 modifié ; vu décret n° 89-833 du 9-11-1989 modifié ; vu arrêté du 28-9-2001 ; vu arrêté du 17-7-2018 ; vu procès-verbaux du 6-12-2018 ; sur proposition de la doyenne de l'inspection générale de l'éducation nationale

Article 1 - Sont nommés, à compter du 1er janvier 2019 et pour une durée de quatre ans, les représentants de l'administration à la commission administrative paritaire compétente à l'égard des inspecteurs généraux de l'éducation nationale :

En qualité de représentants titulaires

- Caroline Pascal, doyenne de l'inspection générale de l'éducation nationale ;
- Marie-Anne Lévêque, secrétaire générale du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

En qualité de représentants suppléants

- Édouard Geffray, directeur général des ressources humaines du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ;
- Charline Avenel, rectrice de l'académie de Versailles.

Article 2 - Sont nommés, à compter du 1er janvier 2019 et pour une durée de quatre ans, les représentants élus du personnel à la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des inspecteurs généraux de l'éducation nationale :

En qualité de représentants titulaires

- Laurent Brisset-Apigen ;
- Christine Gaubert-Macon- Apigen.

En qualité de représentants suppléants

- Bertrand Pajot-Apigen ;
- Isabelle Leguy-Apigen.

Article 3 - La doyenne de l'inspection générale de l'éducation nationale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale et au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Fait le 22 janvier 2019

Pour le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et par délégation,
La doyenne de l'inspection générale de l'éducation nationale,
Caroline Pascal

Mouvement du personnel

Conseils, comités, commissions

Composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche

NOR : MENI1900049A

arrêté du 22-1-2019

MENJ - MESRI - BGIG

Vu loi n° 83-634 du 13-7-1983 modifiée, ensemble loi n° 84-16 du 11-1-1984 modifiée ; vu décret n° 82-451 du 28-5-1982 modifié ; vu décret n° 99-878 du 13-10-1999 modifié ; vu arrêté du 17-9-2001 ; vu arrêté du 17-7-2018 ; vu procès-verbaux du 6-12-2018 ; sur proposition du chef du service de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche

Article 1 - Sont nommés, à compter du 1er janvier 2019 et pour une durée de quatre ans, les représentants de l'administration à la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche :

En qualité de représentants titulaires

- Jean-Richard Cytermann, chef du service de l'inspection générale de l'administration de l'éducation et de la recherche ;
- Marie-Anne Lévêque, secrétaire générale du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ;
- Édouard Geffray, directeur général des ressources humaines du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ;
- Béatrice Gille, rectrice de la région académique Occitanie, rectrice de l'académie de Montpellier.

En qualité de représentants suppléants

- Jean-Marc Huart, directeur général de l'enseignement scolaire du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse,
- Natacha Chicot, directrice des affaires juridiques du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ;
- Fabienne Rosenwald, directrice de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'Éducation, nationale et de la Jeunesse et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ;
- Monsieur Daniel Auverlot, recteur de l'académie de Créteil.

Article 2 - Sont nommés, à compter du 1er janvier 2019 et pour une durée de quatre ans, les représentants élus du personnel à la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche :

En qualité de représentants titulaires

Au titre du grade d'inspecteur général de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche de première classe :

- Patrick Le Pivert - APIGAENR ;
- Françoise Boutet-Waïss - SGEN/CFDT.

Au titre du grade d'inspecteur général de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche de deuxième classe :

- Magali Clareton-Perrotin - APIGAENR ;

- Didier Lcroix - SGEN/CFDT.

En qualité de représentants suppléants

Au titre du grade d'inspecteur général de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche de première classe :

- Philippe Dulbecco - APIGAENR ;

- Alain Plaud - SGEN/CFDT.

Au titre du grade d'inspecteur général de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche de deuxième classe :

- Yves Delecluse - APIGAENR ;

- Rémy Gicquel - SGEN/CFDT.

Article 3 - Le chef du service de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale et au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Fait le 22 janvier 2019

Pour le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, et par délégation,

Pour la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, et par délégation,

Le chef du service de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche
Jean-Richard Cytermann

Mouvement du personnel

Nomination

Déléguée régionale adjointe à la recherche et à la technologie

NOR : ESRR1900014A

arrêté du 4-1-2019

MESRI - DGRI - SITTAR - C3

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, en date du 4 janvier 2019, Nadine Marchandé, ingénieure de recherche de 1re classe, est renouvelée dans ses fonctions de déléguée régionale adjointe à la recherche et à la technologie pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour trois ans, à compter du 1er mars 2019.

Mouvement du personnel

Nomination

Déléguée régionale adjointe à la recherche et à la technologie

NOR : ESRR1900015A

arrêté du 4-1-2019

MESRI - DGRI - SITTAR - C3

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, en date du 4 janvier 2019, Marianne Peyrot, contractuelle à durée indéterminée du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, est renouvelée dans ses fonctions de déléguée régionale adjointe à la recherche et à la technologie pour la région Occitanie pour trois ans, à compter du 1er mars 2019.

Mouvement du personnel

Nomination

Délégué régional adjoint à la recherche et à la technologie

NOR : ESRR1900016A

arrêté du 4-1-2019

MESRI - DGRI - SITTAR - C3

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, en date du 4 janvier 2019, Christian Perigaud, professeur des universités de classe exceptionnelle, est renouvelé dans ses fonctions de délégué régional adjoint à la recherche et à la technologie pour la région Occitanie pour trois ans, à compter du 1er mars 2019.

Mouvement du personnel

Nomination

Déléguée régionale adjointe à la recherche et à la technologie

NOR : ESRR1900017A

arrêté du 4-1-2019

DGRI - SITTAR - C3

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, en date du 4 janvier 2019, Martine Bonnaure-Malet, professeure des universités - praticienne hospitalière de classe exceptionnelle, est renouvelée dans ses fonctions de déléguée régionale adjointe à la recherche et à la technologie pour la région Bretagne pour trois ans, à compter du 1er mars 2019.

Mouvement du personnel

Nomination

Délégué régional adjoint à la recherche et à la technologie

NOR : ESRR1900027A

arrêté du 22-1-2019

MESRI - DGRI - SITTAR C3

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en date du 22 janvier 2019, Mehdi Ammi, professeur des universités de 2e classe, est nommé délégué régional adjoint à la recherche et à la technologie pour la région Ile-de-France à compter du 1er avril 2019. Le poste est localisé à Paris.

Mouvement du personnel

Vacance de fonctions

Directeur de l'École nationale d'ingénieurs de Brest

NOR : ESRS1900033V

avis

MESRI - DGESIP A1-5

Les fonctions de directeur de l'École nationale d'ingénieurs de Brest sont déclarées vacantes.

Conformément à l'article 6 du décret n° 2000-271 du 22 mars 2000, le directeur est nommé pour une durée de trois ans renouvelable deux fois, après avis du conseil d'administration, par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur. Il est choisi parmi les personnes qui ont vocation à enseigner à l'école.

Les fonctions de directeur sont soumises à la transmission d'une déclaration d'intérêts préalablement à la nomination, prévue à l'article 25ter de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.

Les dossiers de candidature, comprenant une lettre de candidature et un curriculum vitae détaillé, devront être adressés, dans un délai de six semaines (date de la poste faisant foi) à compter de la date de publication du présent avis au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et **avant le 28 mars 2019** (date de la poste faisant foi), à Monsieur le Directeur général des services de l'École nationale d'ingénieurs de Brest - Technopôle Brest-Iroise - CS 73862 - 29238 Brest Cedex 3.

Les candidates et candidats devront adresser une copie de leur dossier au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation - direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle - service de la stratégie des formations et de la vie étudiante - sous-direction des formations et de l'insertion professionnelle - département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé - 1, rue Descartes - 75231 Paris Cedex 05.